



## Saisie-attribution sur compte bancaire

Par **olasite**, le **04/11/2010** à **15:53**

Bonjour, je viens solliciter votre aide pour savoir ce qu'il faut faire.....  
En effet je suis dans l'embarras total, et j'aimerais savoir si le service des impots a le droit d'effectuer une saisie-attribution sur mon compte bancaire qui abrite uniquement mon allocation adulte handicapé(AAH) et ma prestation de compensation du handicap(PCH) pour une aide humaine à domicile.

Merci.

Par **fabienne034**, le **04/11/2010** à **18:13**

ouf vous avez de la chance c'est insaisissable même si les sommes restent sur le compte,

Il faut écrire tout de suite au banquier, pour faire lever la saisie

<http://www.fbIs.net/saisiebanqueinfo.htm>

Par **mimi493**, le **04/11/2010** à **20:27**

Mais les frais bancaires resteront dus. Ils sont souvent de plus de 100 euros.  
C'est pour ça qu'il ne faut pas laisser faire une saisie-attribution et se réveiller avant.

Il ne faut pas écrire, il faut aller à la banque, avec vos relevés CAF prouvant que les sommes sur votre compte, provenant uniquement des virements CAF sont dues à une prestation insaisissable.

Les impôts ont le droit de faire une saisie, ils n'ont pas à savoir que votre compte est uniquement alimenté par une somme insaisissable.

Par **olasite**, le **05/11/2010** à **22:22**

Bonjour,

Il y a 48heures j'ignorais complètement l'existence de Experatoo c'est pourquoi j'ai été très sensible à votre réactivité et vous en remercie.

J'ai décidé de suivre vos conseils( qui sont complémentaires)et d'aller voir mon banquier avec mes relevés CAF afin de faire lever la saisie.

Sincères salutations.